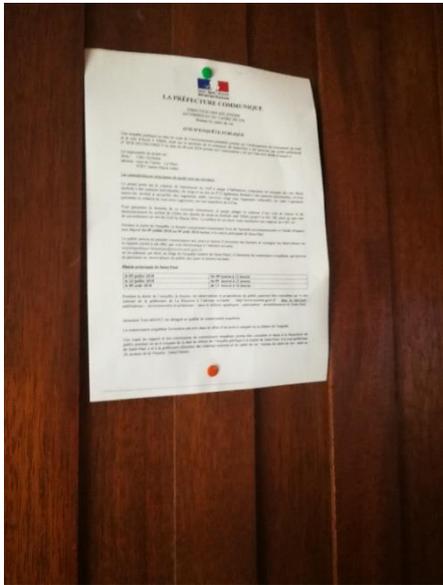


Annexe 13

Affichage réalisé pour l'enquête publique

1/ - En Mairie



2/ - Sur Site



3/ - Dans la presse

Ci-après le texte de l'annonce référencée 206033 publiée dans le JIR du 23 juin 2018

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**  
DIRECTION DES RELATIONS EXTERNES ET DU CADRE DE VIE  
Bureau du cadre de vie  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique au titre du code de l'environnement préalable portant sur l'aménagement du lotissement du Golf et la voie d'accès à Villèle, situé sur le territoire de la commune de Saint-Paul a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2018-1021/SG/DRECV en date du 08 juin 2018 portant sur l'autorisation « loi sur l'eau avec étude d'impact »

Le responsable du projet est :  
Nom : CBO Territoria  
adresse : cour de l'usine - La Mare -  
97833 Sainte-Marie cedex

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le projet porte sur la création du lotissement du Golf à usage d'habitations composées de soixante dix lots libres destinés à des maisons individuelles, de vingt et un lots en PTZ également destinés à des maisons individuelles, et d'un macro-lot destiné à accueillir des logements aidés (environ vingt cinq logements collectifs). Au total l'opération permettra la création de cent seize logements, sur une superficie de 4,9 ha.

Pour permettre la desserte de ce nouveau lotissement, le projet intègre la création d'une voie de liaison et de désenclavement du secteur de Villèle des abords du stade de football côté Villèle jusqu'à la RD 100, ainsi qu'une voie de raccordement au site du Golf du Bassin Bleu. La surface de ces deux voies représente une emprise de 6 847 m<sup>2</sup>.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale et l'étude d'impact, sera déposé **du 09 juillet 2018 au 09 août 2018 inclus**, à la mairie principale de Saint-Paul.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr) ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie de Saint-Paul), à l'intention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

**Mairie principale de Saint-Paul**

**Le 09 juillet 2018 de 09 heures à 12 heures**  
**Le 24 juillet 2018 de 09 heures à 12 heures**  
**Le 09 août 2018 de 13 heures à 16 heures**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, les observations et propositions du public pourront être consultées sur le site internet de la préfecture de La Réunion à l'adresse suivante :

<http://www.reunion.gouv.fr> - dans la rubrique : publications – environnement et urbanisme - eaux et milieux aquatiques- autorisation – arrondissement de Saint-Paul.

Monsieur Yves MAYET est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Saint-Paul, à la sous-préfecture de Saint-Paul e et à la préfecture (direction des relations externes et du cadre de vie - bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la Victoire - Saint-Denis).

Ref 206033